

Mémoires de l'esclavage
Les communes microbiologiques

	Résumés	195
	Mémoires de l'esclavage	
	Du devoir de mémoire au droit à la mémoire	201
	Le projet <i>La route de l'esclave</i> de l'UNESCO	205
Rex Nettleford	La Révolution haïtienne et la lutte contre l'esclavage : la connaissance face à l'ignorance et au silence	211
Anthony Holiday	Esclavage et négationnisme	219
Shihan de Silva Jayasuriya	Un réseau thalassique d'échanges : les migrations africaines dans l'océan Indien	231
Aisha Bilkhair Khalifa	L'influence africaine dans la culture et la musique à Dubaï	241
Salah Trabelsi	Mémoire et esclavage : les enjeux de l'historiographie	251
Jean-Michel Deveau	Silence et réparations	259
	Les communes microbiologiques	
Peter Dawyndt, Tom Dedeurwaerdere, Jean Swings	Comment la bio-informatique et les droits de propriété intellectuelle contribuent au partage de l'information biologique	263
Nicolas Brahy	La contribution des bases de données et du droit coutumier à la protection des savoirs traditionnels	273
Margaret Polski	L'organisation économique de la recherche biomédicale aux États-Unis	299
Robert Cook-Deegan, Tom Dedeurwaerdere	« Biens communs scientifiques » et recherche en sciences de la vie : structure, fonction et valeur de l'accès à la diversité génétique	317
Krishna Ravi Srinivas	La propriété intellectuelle et le domaine commun en biologie : la source libre et au-delà	339

it
e
t
-
s
e
e
a
e
s
r
s

-
e
s
s
l
-
i
t
s
s
r
s
t
t

Charlotte Hess, Elinor Ostrom	Cadre d'analyse du bien commun microbiologique	35
Tom Dedeurwaerdere	L'économie institutionnelle du partage de l'information biologique	37
Heide-Marie Daniel, Uwe Himmelreich, Tom Dedeurwaerdere	L'intégration de différentes manières d'appréhender la réalité : un défi socio-économique et institutionnel pour les collections de cultures microbiennes	39
	Les numéros parus	40

© UNESCO 2008 ISSN 3034/3037/ISBN 978-2-7492-0917-3

Aux **termes de** Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19).

Revue internationale des sciences sociales